



**Délibération n° BUR. – 20 – 29 mai 2017 – Avis sur l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif aux structures de santé pluri-professionnelles.**

Par lettre en date du 9 mai 2017, notifiée le 11 mai 2017, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM, pour avis, de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI) relatif aux structures pluri-professionnelles, signé le 20 avril 2017.

Cet accord vise à remplacer le règlement arbitral de 2015, qui a généralisé le financement par l'assurance maladie obligatoire des structures organisées d'exercice pluri-professionnel. L'ACI fait évoluer le mode de rémunération, tout en conservant le mécanisme.

L'UNOCAM prend acte de l'ACI sans en devenir signataire.

**Délibération adoptée à l'unanimité**